

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 1103

présenté par

Mme Michel, Mme Mörch, Mme Fontenel-Personne et Mme Valérie Petit

-----

**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.